

Communauté de Communes du PAYS GRENAOIS

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint-Maurice sur l'Adour



Proposition de TARIFICATION Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2019 / 2020

	Quotient Familial	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
		Journée	Mercredi 12h30/18h30 avec repas	Journée	Mercredi 12h30/18h30 avec repas	Journée	Mercredi 12h30/18h30 avec repas	Journée	Mercredi 12h30/18h30 avec repas
Ressortissants	De 0 à 449	7,35 €	5,52 €	12,84 €	9,16 €	18,30 €	12,75 €	23,76 €	14,40 €
C.A.F.	De 449,01 à 723	8,19 €	5,96 €	14,52 €	10,00 €	20,85 €	14,10 €	27,16 €	18,12 €
MSA	De 0 à 800	7,75 €	5,72 €	13,64 €	9,54 €	19,50 €	13,38 €	25,36 €	17,24 €
sans aide	> 750	9,80 €	6,75 €	14,74 €	11,60 €	25,65 €	16,47 €	33,56 €	21,32 €

Pour l'accueil des enfants présent le matin ou l'après-midi (sans repas) le tarif appliqué sera celui de la journée divisé par 2.

Pour les familles hors territoire, le tarif appliqué sera la participation des familles (fonction des aides et du nombre d'enfants) majoré du prix de journée par enfant (17,74 €)
Pour les communes conventionnées (Bretagne-de-Marsan), seule la participation des familles sera facturée.

Tout enfant inscrit et **non présent** (sans justificatif) fera l'objet d'une facturation journée.

Un tarif spécifique est appliqué pour les **enfants en vacances** chez leurs grands parents ou en camping = **13,75 €/Jour/Enfant**, soit (8,70€ 1/2 journée avec repas et 6,87€ l'accueil_meridien .)

Participation forfaitaire pour les **sorties = 7,55 € /sortie/enfant**.

TARIFICATION APPLICABLE DU 1er SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2020